



Litige avec cuisiniste pour chèque d'acompte

Par **Gwex**, le **17/01/2008** à **18:17**

Bonjour a tous,
je viens de m'inscrire a ce forum car je ne sais pas vers qui me tourner. . .
Voilà mon mari et moi avons commandé une cuisine suite à un devis du 10/11/07 chez cuisine +.

Jusque là pas de pbl, sauf au moment de la metrée le 4 janvier dernier, là le mec nous annonce qu'un acompte de 3000 € doit etre versé le 20 janvier, chose qui ne nous était pas apparu avant et pour cause nous avons convenu avec le commercial d'un acompte a la livraison et pas avant. Je ne m'enerve pas je demande au gars si on peut s'arranger : pas de pbl appelez le commercial demain matin.

J'appelle il me dit qu'il va s'arranger auprès de son responsable et qu'il me rappelle.
Seulement pas de nouvelles avant hier et là il me propose qu'on donne le chèque et qu'ils ne l'encaisseront pas, nous refusons: question de principe.

Aujourd'hui je rappelle pour lui faire part de notre decision et là surprise il nous menace de nous trainer au pénal pour nous obliger à payer.

Quels sont nos recours ? ? ?

(je peux evidemment vous envoyer les conditions générales de vente)

Par **Jurigaby**, le **18/01/2008** à **13:56**

Bonjour.

Le contrat prévoit t'il le versement d'un acompte?

Si non, on ne peut pas vous l'imposer et vous devrez régler la totalité à la livraison si rien dans le contrat ne s'y oppose.

Qui plus est, je trouve leur menace un peu ridicule car il n'y a rien dans votre attitude qui rende dans le champs de la Loi pénale..